

DOSSIER

Un point d'étape essentiel



Paul
Giacobbi,

président de
l'Agence des aires
marines protégées

“ Le réseau
des aires marines
protégées est
un des premiers
au monde ”

Le 3^e colloque national sur les aires marines protégées s'est tenu à la veille du grand rendez-vous pour le climat et la planète, la COP21. L'océan figure désormais en bonne place dans les thèmes incontournables de la conférence. Il faut reconnaître pleinement son rôle majeur dans la régulation du climat et comme fournisseur de précieuses ressources à gérer intelligemment par l'humanité. L'agenda des solutions à proposer passe aussi par les aires marines protégées.

Ce 3^e colloque a mesuré le chemin parcouru. Le plan d'action pour la mer de la première stratégie nationale pour la biodiversité faisait le constat du manque de protection des mers françaises et a conduit à la création de l'Agence des aires marines protégées. Dix ans après, le réseau français d'aires marines protégées est un des premiers au monde. Il ne faut pas en rester là car les pressions ne cessent d'augmenter, aussi du fait du changement climatique. Au-delà des objectifs chiffrés à atteindre, la gestion effective des espaces protégés doit être renforcée. Cela fait partie du plan d'actions de la transition écologique de l'océan demandé par Ségolène Royal, ministre de l'Écologie et tutelle de l'Agence des aires marines protégées.

Le troisième colloque national des AMP a eu lieu du 5 au 8 octobre. Il était principalement dédié à l'amélioration du déploiement opérationnel de la stratégie nationale pour la création et la gestion des aires marines protégées.



J. Gourvès / Agence des aires marines protégées

Près de 600 personnes étaient réunies au Quartz à Brest pour cet événement organisé par l'Agence des aires marines protégées, le Comité français de l'UICN et le Forum des gestionnaires d'aires marines protégées.

« L'objectif est ambitieux, rappelle Paul Giacobbi, président de l'Agence des aires marines protégées. Il s'agit d'atteindre, à l'échelle des eaux françaises, 20 % d'aires marines protégées d'ici 2020. Nous sommes à 16,5 %, mais qu'y a-t-il derrière ce chiffre ? Que reste-t-il à faire ? Comment gérer tout cela ? Ce sont les questions qui ont jalonné ces trois jours de discussion. »

En effet, des manques subsistent : il y a encore peu d'AMP au large et quasiment aucune dans les grands fonds marins. Par ailleurs, on observe de grandes disparités entre collectivités d'outre-mer, la nécessité de renforcer la gestion de certaines AMP et de développer des zones de « protection forte ». « Depuis la création de la réserve des Terres australes en 2006, on n'a pas vu d'avancée notable du réseau des réserves naturelles marines ; il faut relancer cette dynamique », estime Bernard Cresens, président du Comité français de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature).

« Sur le plan de la connaissance, reprend-il, on peut se féliciter des grands programmes mis en place et de l'expertise scientifique de la France. Mais il serait souhaitable d'harmoniser le suivi, l'évaluation et la transmission des données scientifiques détenues par les réseaux de gestionnaires, de renforcer l'acquisition de connaissances hors

des AMP et de développer les sciences participatives. »

De même, les évaluations des services rendus par les AMP mériteraient d'être développées, le patrimoine culturel devrait être mieux pris en compte dans les actions de conservation et le public davantage sensibilisé et impliqué dans la création et la gestion des aires marines protégées.

La prise en compte des AMP dans les autres politiques publiques doit également être améliorée. On le constate lors de l'instruction des activités et des projets en mer par les services de l'État. Les aires marines protégées ne sont pas toujours considérées, comme elles le devraient.

« Aujourd'hui, l'enjeu en matière de protection du milieu marin est de tout faire pour parvenir à rétablir un bon fonctionnement des écosystèmes, au bénéfice de tous, rappelle François Mitteault, directeur de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'Écologie. Pour y parvenir, il est utile de combiner une approche « aire marine protégée » avec des politiques sectorielles générales intégrant elles-mêmes des volets environnementaux renforcés. »

Ce colloque s'inscrit dans le contexte de l'élaboration de la loi sur la biodiversité et de la création de l'Agence française pour la biodiversité. Ses contributions alimenteront directement la feuille de route maritime de cette future agence.

Combl les manques

Des recommandations concrètes

Avec quelques 600 participants, le troisième colloque national des aires marines protégées s'achève sur un bilan très positif. Le plan d'actions précis de mise en œuvre de la stratégie de création et de gestion des aires marines pour les cinq ans à venir sera finalisé début 2016.



J. Molinier / Agence des aires marines protégées

Un groupe de femmes pêchant au djarifa, technique traditionnelle de pêche à l'aide d'un tissu en tulle, exclusivement pratiquée par les femmes mahoraises.

« On peut se féliciter que la stratégie nationale ait été déclinée sous une telle diversité de sujets avec une telle diversité d'acteurs », estime Thierry Lefebvre, responsable du programme « aires protégées » au Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Il reprend : « Depuis le premier colloque national, on a évolué vers une vision systémique

Vers une vision systémique des enjeux

des enjeux de conservation des océans, intègrent le patrimoine culturel, les services écologiques et les réponses au changement climatique, sans perdre de vue la nécessité d'assurer une gestion efficace des AMP afin d'éviter l'érosion de la biodiversité marine, pour laquelle la France a une responsabilité majeure. »

« Cet événement a atteint son objectif principal : faire avancer,

à travers une vingtaine d'ateliers, autour de thématiques clés identifiées et choisies ou préalable par les participants eux-mêmes », estime quant à lui Laurent Germain, chargé de mission à l'Agence des aires marines protégées. Il ajoute : « La question de la place de l'homme dans les AMP était omniprésente, ce qui révèle le besoin de faire davantage appel aux sciences humaines et sociales et de ne pas oublier le patrimoine culturel. Finalement, on a très peu parlé de biodiversité. Il faudra veiller à ne pas oublier cet aspect fondamental dans les documents bilans. »

Les actes du colloque seront publiés dès décembre, assortis de recommandations claires. Cette publication débouchera sur une feuille de route et sur des pistes d'action pour les cinq ans à venir. Certains sujets, comme les zones de protection renforcée, le suivi et les tableaux de bord, la gestion des ressources halieutiques dans les AMP ont déjà fait l'objet d'une proposition de calendrier d'actions.

Les échanges ont aussi permis d'identifier les besoins en matière d'aide aux gestionnaires : outil de veille technologique ; solutions pour atténuer ou s'adapter au changement climatique ; portails présentant les bonnes pratiques de gestion ; formations

sur l'évaluation, sur les services écosystémiques ; guides sur les relations entre collectivités locales et AMP ... Des propositions de textes, de nature législative ou réglementaire, ont également été formulées : encadrement de l'observation des mammifères marins ; prise en compte des zones de conservation halieutique dans la gestion du bassin versant ... Enfin, une liste de projets à financer a été produite, portant notamment sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication au service des AMP, la gestion des ressources halieutiques dans les AMP, la quantification des impacts des activités récréatives, la mobilisation des services de l'État pour la surveillance et le contrôle ou encore la pérennisation des outils de collaboration à l'échelle régionale, comme MedPAN, Pannache ou Maia.

« La diversité des ateliers a aussi démontré la densité et la complexité de la mission de gestionnaire d'aires marines protégées, estime Romain Renoux, président du Forum des gestionnaires d'aires marines protégées. Au plus près du terrain, le gestionnaire est un véritable chef d'orchestre polyvalent. Les équipes de gestion doivent être renforcées et pérennisées pour une mise en œuvre effective de la stratégie nationale. »

Faire avancer des thématiques clés

“ Une contribution doit correspondre à un service ”



M. Lescault / Agence des AMP

Frédéric Moncany de Saint-Aignan,

président du Cluster maritime français

Pourquoi participer au colloque national des aires marines protégées ?

Notre présence était naturelle : l'Agence est membre du Cluster et elle est un outil essentiel de la croissance bleue. Les activités en mer se développent, il faut permettre la cohabitation des acteurs, tout en protégeant l'environnement. L'Agence a un rôle important à jouer en la matière. Lors du colloque, notre intérêt s'est porté en particulier sur le sujet de la planification de l'espace maritime, exercice indispensable pour apaiser les conflits d'usage et développer une vision stra-

tégique des activités, tout en prenant en compte les aspects environnementaux.

Le potentiel de la France quant à la croissance bleue n'est-il pas sous-développé ?

Ce potentiel est énorme. Mais il nous faut savoir être patients. La patience fait partie des valeurs des gens de mer. En mer, on est sur des processus longs. Lors d'une récente visite au Havre, le président Hollande s'est exprimé clairement en faveur de la croissance bleue et de l'économie maritime. Il y a dix ans, affirmer que la mer était l'avenir de la France,

c'était risquer de passer pour un doux rêveur...

Les acteurs de l'économie maritime vont-ils accroître leur contribution au financement des AMP ?

Pour répondre à cette question, il faut impérativement une concertation préalable. Ensuite, il faudrait que cette contribution ne soit pas une taxe mais qu'elle corresponde à une réalité, en matière de service. Au Cluster, nous démarrons un groupe de travail avec les acteurs de la plaisance et les AMP. Cette question du financement sera à l'ordre du jour.

L'Océan, services compris

Comment l'évaluation des services rendus par les océans aux hommes peut-elle contribuer à une meilleure gestion du milieu marin ? C'est la question explorée lors d'un des ateliers du colloque.

Approvisionnement en nourriture, protection de la côte, épuration des eaux, activités touristiques, inspiration pour l'art... La nature nous rend d'innombrables services. L'utilisation de cette notion de « services écosystémiques » pour la gestion des espaces naturels a fait l'objet de l'un des ateliers du colloque.

Le projet européen Valmer qui a duré trois ans et s'est achevé en mars 2015, avait pour objectif d'évaluer ces services écosystémiques sur six sites, français et britanniques. Les résultats obtenus sur trois sites ont été présentés lors de l'atelier. « Dans le golfe normand breton et le golfe du Morbihan, cette approche visait à mieux connaître les écosystèmes et à mieux com-

munique avec les acteurs du milieu marin », détaille Juliette Herry, chargée de mission au parc naturel régional du golfe du Morbihan. En mer d'Iroise, l'objectif était d'explorer plusieurs scénarios de gestion des champs de laminaires de l'archipel de Molène. Était également présentée : l'évaluation par l'Initiative française pour les récifs coralliens des services rendus par les récifs coralliens, les mangroves et les herbiers dans tout l'outre-mer français. Elle a permis de calculer, par exemple, que la valeur des services rendus par les 4 500 km² de récifs de Nouvelle-Calédonie est d'environ 190 à 320 millions d'euros par an. Des chiffres utilisés pour informer et sensibiliser le public.

« Comme l'a souligné l'un des participants, cette approche démontre aux utilisateurs de l'écosystème que le service dont ils dépendent a besoin d'autres services pour exister. Ainsi, l'approvisionnement en poissons peut être dépendant du bon état de l'habitat « champ d'algues ». Cela

peut les convaincre de l'intérêt de conserver telle ou telle espèce, tel ou tel milieu naturel », conclut Rémi Mongruel, économiste à l'Ifremer, qui co-animaient l'atelier. Pour d'autres personnes présentes, l'intérêt n'est pas tant l'évaluation monétaire des services que ce que révèle le processus de construction de la valeur. Ainsi, une étude sur les services écosystémiques liés au littoral a permis de mieux comprendre pourquoi on apprécie mieux un littoral préservé des usages excessifs...

Les participants ont manifesté une nette préférence pour l'approche dite « multicritères », qui permet de croiser les valeurs économiques avec d'autres dimensions de la valeur attribuée à la nature, donc de ne pas réduire celle-ci à un prix. Également mis en avant : le besoin d'accompagnement des gestionnaires, non familiarisés avec cette approche, pour sa mise en œuvre et pour l'utilisation des résultats à des fins de sensibilisation ou d'aide à la décision.

Les sciences participatives au programme

Les sciences participatives font partie de la stratégie de création et de gestion des aires marines protégées. Elles permettent d'améliorer la connaissance et le suivi du milieu marin et de ses usages. Un atelier du colloque a fait le bilan de leur déploiement. On compte plus de 70 programmes de sciences participatives dans le domaine marin. L'implication du public, l'acquisition des données et leur utilisation par la recherche ont été discutées. L'harmonisation des bases de données et des dispositifs a été également abordée. La création en cours du réseau Vigie-Mer, pilotée par l'Agence des aires marines protégées dans le cadre du programme 65 millions d'observateurs du Muséum nationale d'Histoire naturelle, devra y contribuer.



A. Diringer/Imagès d'eau

Les AME marquisiennes à Brest

A l'occasion du colloque, la délégation marquisienne a présenté le concept d'aires marines éducatives aux enfants d'une « Éco-École » brestoïse.

Les enfants sursautent lorsque Georges Teikiehuupoko, alias Toti, et Pascal Erhel-Hatuuku entonnent le Haka, danse guerrière traditionnelle, sur fond de Mave, chant féminin déclamé par Vanessa Tepea de l'île de Ua Huka. Puis ils rient : « On a eu peur ! ». Avec Cannelle Teao-Billard, de l'antenne polynésienne de l'Agence, les trois Marquisiens, membres de la Fédération

culturelle et environnementale des Marquises, Motu Haka, viennent présenter aux élèves de l'école primaire du Forestou de Brest le concept d'aires marines éducatives (AME).

« Une aire marine éducative est une zone maritime littorale gérée de manière participative par les enfants d'une école », explique Vanessa qui, en tant que référente du patrimoine, aide les enseignants de l'école volontaire de son île à mener à bien leur projet d'AME. « L'idée vient des élèves de l'école primaire de l'île de Tohuoto qui ont créé la première », raconte-t-elle. Depuis,

cinquante autres AME ont vu le jour dans l'archipel, et leur réseau, Pukatai (« Corail » en français), est né. Il est animé par Motu Haka, par la direction générale de l'éducation et des enseignements de Polynésie française, par la Communauté de commune des îles Marquises et par l'Agence des aires marines protégées.

L'idée pourrait essaimer : « De nombreuses écoles de Polynésie française nous ont contactés, explique Cannelle Teao-Billard, ainsi que de Nouvelle-Calédonie. Le 31 août, lors de la Conférence sur la mer organisée par Ségolène Royal, le concept a été présenté à la Ministre qui s'est montrée intéressée. Avec l'accord des Marquisiens qui l'ont créé, il pourrait donc être décliné en métropole. »

« Notre objectif, avec cette animation, est de continuer le travail entamé l'an dernier sur la biodiversité, qui nous a valu le label Éco-École mais aussi, à plus long terme, de préparer la création de notre propre AME », confirme Myriam Floch, institutrice de l'école du Forestou. Elle et ses collègues pensent à la grève de Keraliou, en presqu'île de Plougastel-Daoulas. « L'école a un lien fort avec ce site, explique l'institutrice. Nous y allons chaque année pour une pêche à pied. »



A. Poirier / Agence des aires marines protégées

Une délégation de Marquisiens a rendu visite aux écoliers pour lancer un travail entre des écoles des Marquises et celle du Forestou autour de la biodiversité marine.

Les AMP se twittent

L'Agence a ouvert mi-septembre le compte Twitter @aires_marines. Lancé à l'occasion du colloque national, il a pour vocation d'accroître la diffusion des actualités des aires marines protégées françaises, de communiquer sur leurs enjeux et de permettre de suivre les temps forts de certains événements. Il s'adresse aux institutionnels, aux acteurs du milieu marin et plus largement à tous ceux qui s'intéressent à la mer et à la protection des océans. Abonnez-vous et twitez sans modération !



DR

Financements : miser sur la diversité

Au delà du constat sur le manque de moyens, l'atelier consacré au financement des AMP a permis d'évoquer un éventail de possibilités pour trouver des ressources.

Le « nerf de la guerre » est devenu un souci récurrent pour les gestionnaires d'aires marines protégées (AMP). « Pourtant, raconte Jean-Pierre de Palma, responsable financier du réseau des gestionnaires d'AMP en Méditerranée (MedPAN), l'étude que nous avons menée sur le financement durable des AMP de Méditerranée montre que, foute de culture financière, la plupart des gestionnaires n'orientent pas à traduire leurs objectifs de gestion en enveloppe budgétaire. » Ils font donc avec les moyens du bord.

Des moyens trop faibles : la même étude a évalué à quelque 700 millions d'euros les besoins financiers complémentaires des AMP de Méditerranée pour pouvoir atteindre leurs objectifs de gestion. Quant à la stratégie nationale, elle annonce un besoin de 170 millions d'euros par an pour assurer la gestion d'un réseau d'AMP couvrant 20% des eaux françaises. « Actuellement, l'État est largement majoritaire, et sa contribution risque, ou mieux, de ne pas augmenter dans les années à venir. Il faut donc diversifier les sources de financement », commente Mahé Charles, de l'antenne Polynésie française de l'Agence, co-animateur



E. Rivas

Plutôt que de taxes, les usagers préfèrent entendre parler de « paiement pour service rendu ».

De la techno à l'eau

L'un des ateliers du colloque portait sur les technologies utiles aux AMP et sur les conditions de leur déploiement.

De plus en plus vastes, les AMP ont besoin de nouveaux moyens pour remplir leurs missions. Sans se substituer à l'homme, la technologie peut les y aider. Conçu par l'Agence des aires marines protégées, avec les pôles mer Bretagne et Méditerranée, pour rapprocher les entreprises développant des technologies marines et les gestionnaires d'AMP, le programme SurveillAMP a conduit à une série d'expérimentations. Un mini-Rov équipé d'une caméra et d'un système de positionnement, un échosondeur, une bouée de monitoring acoustique et des drones aériens ont ainsi été testés. Le bilan a été présenté lors de l'atelier, ainsi que les résultats d'autres expérimentations de matériel, menées dans le parc national de Port-Cros et le site Natura 2000 « Posidonies du Cap d'Agde ».

« La technologie peut servir ou suivi d'épaves emblématiques, notamment dans les

de l'atelier avec Olivier Abellard (mission d'étude pour un parc naturel marin dans le golfe normand-breton).

Parmi les pistes évoquées, les taxes et les redevances. Par exemple, la taxe sur les éoliennes en mer, dont 15 % n'est pas affectée à ce jour, ou diverses redevances, déjà identifiées dans le cadre du Grenelle de la mer, en 2009... En ce qui concerne les câbles sous-marins, une évolution de l'assiette de la redevance domaniale serait bienvenue : « Elle pourrait être assise sur la capacité de l'infrastructure en matière de flux de données ou d'électricité, plutôt que de ne s'appliquer qu'à la pose », résume Olivier Abellard. Autre outil : la « redevance sur les activités commerciales ». « Les quarante entreprises qui travaillent dans la réserve naturelle de Saint-Martin prélèvent à leurs clients et nous la reversent, explique Nicolas Maslach, son directeur. Cela couvre plus du quart de notre budget, et nous renseigne sur la fréquentation. En contrepartie, ces entreprises bénéficient de nos services : nettoyage des ploges, aménagement de sites de bivouac, de mouillage, communication... » Ce type de « services rendus » par l'AMP paraît déterminant du point de vue des acteurs sollicités pour participer au financement. Parmi les autres leviers : mieux valoriser la redevance sur les activités récréatives sur le domaine public maritime, faciliter le don, réfléchir à l'articulation du financement des AMP et des mécanismes de compensation écologique et envisager la mutualisation des financements à l'échelle des réseaux d'AMP, certains sites « prestigieux » étant mieux dotés que d'autres...

Autre piste : les fonds fiduciaires pour la conservation. « À condition que l'argent placé ne soit pas investi ou profit d'activités préjudiciables à l'environnement », souligne Mahé Charles. Et Olivier Abellard de conclure : « La famille des métiers de la conservation doit accueillir de nouveaux membres, liés à la levée de fonds et à la gestion financière. De plus en plus, il faudra apprendre à gérer une AMP comme on gère une entreprise d'intérêt général, ou plutôt un service public local. »

zones Naturo 2000, ou pour évaluer la fréquentation, via le bruit des navires, par exemple, explique David Corman, chargé de mission Technologies à l'Agence. Elle peut aussi permettre de cartographier les habitats des fonds des mers de manière exhaustive, dans une zone donnée, et d'accéder à des endroits inaccessibles aux plongeurs, comme les grands fonds. »

A l'issue de ces échanges, un constat s'impose : les gestionnaires sont demandeurs de ces technologies mais ils ont besoin d'assistance pour les mettre en œuvre. « Il faudra donc organiser le partage d'expériences, créer un pôle d'assistance technique et accompagner les entreprises, résume David Corman. À ce titre, le partenariat avec les pôles mer est indispensable. »

Stéphane Alain Riou, directeur-adjoint du pôle mer Bretagne Atlantique explique : « L'Agence nous aide à comprendre les besoins du terrain, tandis que nous faisons le lien avec nos 400 adhérents industriels. Nous sommes très complémentaires. »

* Un colloque à valoriser

Une série de rendez-vous sont prévus, d'ici au printemps 2016, pour optimiser la récolte des fruits du troisième colloque national des aires marines protégées. Début novembre, un sondage de satisfaction sera mené auprès des participants. Le 24 novembre, le bilan du colloque sera présenté au Conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées, et le 17 décembre à la commission « aires protégées » de l'UICN. La publication des actes du colloque (ensemble des recommandations et bilan) est prévue pour décembre. Par ailleurs, d'ici février 2016, la feuille de route, le plan d'action et le bilan à mi-parcours de la stratégie nationale pour la création et la gestion des aires marines protégées seront ébauchés. Ils feront l'objet d'une consultation en mars 2016, et seront finalisés et publiés en avril 2016.

Voir aussi, sur ce sujet, notre article en page 2 de L'aire marine.

* Jouez avec l'Éléphant

La revue L'Éléphant a préparé à l'occasion du colloque national des AMP un quiz sur le thème de la mer. Testez vos connaissances selon vos sujets de prédilection (art et littérature, découverte du monde, sciences et environnement, politique et société) et votre niveau, et améliorez votre culture générale ! Pour jouer, rendez-vous jusqu'au 1^{er} décembre sur www.aires-marines.fr/quiz

Par ailleurs, le hors-série Spécial mer de la revue L'Éléphant élaboré en partenariat avec l'Agence des aires marines protégées, est toujours en vente en kiosque et en librairie.

* Ça bouge à l'Agence

Loïc Laisné a rejoint l'Agence des aires marines protégées en tant que directeur délégué. Il est chargé de suppléer Olivier Laroussinie, chargé de la préfiguration de l'Agence française pour la biodiversité. Loïc Laisné doit également conduire la réflexion sur l'organisation de la branche marine de la future Agence française pour la biodiversité. Thierry Canteri, directeur du parc naturel marin d'Iroise, est nommé directeur-adjoint de l'Agence des aires marines protégées en charge des parcs naturels marins, compte tenu du départ en retraite de Pierre Leca.

Directeur de la publication :
Olivier Laroussinie

Rédactrice en chef : Agnès Poirat
Secrétaire de rédaction : Marie Lescroart

Ont participé à ce numéro :
C. Artis, L. Germain, J. Gourvès,
L. A. Legregam.

Agence des aires marines protégées :

16, quai de la Douane

BP 42932 / 29 229 Brest cedex 2

Tél. 02 98 33 87 67

www.aires-marines.fr

